

Formulaire 0093 – L'Annexe B compte trois pages. Ce formulaire doit être rempli vous n'êtes **PAS** le parent ayant la garde ou le tuteur légal ou le responsable du bénéficiaire (ou son conjoint). Le responsable est la personne qui est éligible pour l'Allocation canadienne pour enfants.

**REMARQUE :** Si ce formulaire est rempli, il doit être joint au formulaire 0093 (formulaire principal). Veuillez ne pas remplir les sections sur ce guide étape par étape. Vous pouvez obtenir la Demande : ANNEXE B – Responsable et/ou parent ayant la garde ou tuteur légal (formulaire 0093-B) au site [HeritageREEE.com](http://HeritageREEE.com) dans le Centre de ressources à la rubrique « Formulaires ».

*Pour avoir droit à la SCEE supplémentaire et/ou au BEC, le revenu familial net du responsable doit se situer entre les limites inférieure et supérieure des tranches de revenu définies par EDSC. Pour en savoir davantage sur les tranches de revenu, consultez le site web d'EDSC ou le tableau Revenu familial net dans le plus récent prospectus des Régimes Héritage.*

## Partie supérieure du formulaire

<b>ANNEXE B - Responsable ou son conjoint, ou parent ayant la garde ou tuteur légal</b>	
DEMANDE : Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et Bon d'études canadien (BEC)	
<b>Directives :</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La présente annexe doit être remplie par le responsable, son conjoint, ou par le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire. Le responsable ou son conjoint et le parent ayant la garde ou le tuteur légal sont souvent la même personne. Cependant, s'il s'agit de personnes différentes, le responsable ou son conjoint doit remplir une copie de la présente annexe (sauf pour la section B-2) et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doit remplir une copie distincte (sauf pour la section B-1).</li> <li>2. Veuillez lire attentivement le présent document. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les demander au fournisseur de régime enregistré d'épargne-études (REEE).</li> <li>3. La présente annexe n'est valide que si elle est remplie, signée, datée et remise au fournisseur de REEE. <b>Ne l'envoyez PAS</b> directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC).</li> <li>4. Conservez une copie pour vos dossiers.</li> </ol>	
Fournisseur de REEE	REEE - N° de contrat
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de famille du souscripteur	Prénom du souscripteur
<input type="text"/>	<input type="text"/>

En signant le formulaire, le responsable autorise la communication d'informations sur son revenu au Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) afin que le promoteur puisse soumettre une demande de la SCEE supplémentaire et du BEC.

**REMARQUE :** Des champs sont prévus pour inscrire les nom et adresse du fournisseur du régime enregistré d'épargne-études (REEE) ainsi que le numéro de contrat du REEE. Cette section renferme également un champ où inscrire le nom du souscripteur. Si le formulaire est envoyé par La Première financière du savoir, les renseignements concernant le fournisseur de REEE et le numéro de contrat du REEE seront entrés d'avance.

## Section B-1 – Renseignements sur le responsable

Veuillez voir la section B-7 pour la définition de responsable, conjoint, et responsable public.	Cette information est requise pour évaluer l'admissibilité à la majoration du montant de la SCEE (SCEE supplémentaire) et au BEC.		
	Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale (NAS)
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Ou dans le cas d'un organisme d'aide à l'enfance :		
Nom de l'organisme	Nom du représentant de l'organisme	Numéro d'entreprise	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Je suis aussi le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire.			

Cette section doit être remplie par le responsable du bénéficiaire (ou son conjoint). Cette personne doit y inscrire son nom et son numéro d'assurance sociale (NAS). Ou, dans le cas d'un organisme d'aide à l'enfance, les noms de l'organisme et du représentant de l'organisme de même que le numéro d'entreprise de cet organisme doivent être inscrits ici.

Le responsable ou l'organisme doit indiquer s'il est le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire.

### Section B-2 – Renseignements sur le parent ayant la garde ou le tuteur légal

<p><b>Vous êtes le parent ayant la garde ou le tuteur légal si vous devez vous occuper de l'enfant et si vous avez le droit légal de prendre des décisions touchant les intérêts de celui-ci.</b></p>	<p>La présente section doit être remplie par le <b>parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire SEULEMENT</b> si il/elle est une personne autre que le responsable ou son conjoint indiqué ci-dessus à la section B-1.</p>	
	<p>Nom de famille</p> <input type="text"/>	<p>Prénom</p> <input type="text"/>

Si le responsable ou l'organisme n'est pas le parent ayant la garde ou le tuteur légal, le nom du parent ayant la garde ou du tuteur légal doit être inscrit dans cette section.

**REMARQUE :** Dans le cas où le responsable (ou son conjoint) et le parent ayant la garde ou le tuteur légal sont deux personnes différentes, une annexe B distincte doit être soumise car ce formulaire ne peut comporter la signature que d'une personne. Par conséquent, le responsable devra signer un formulaire Annexe B aux fins d'autorisation de communication d'informations sur son revenu et le parent ayant la garde ou le tuteur légal devra signer un deuxième formulaire Annexe B aux fins d'autorisation de communication des renseignements personnels du bénéficiaire.

### Section B-3 – Renseignements sur le bénéficiaire

<p><b>Le bénéficiaire est l'enfant nommé par le souscripteur qui recevra les incitatifs à l'épargne-études pour l'aider à payer ses études s'il est admissible en vertu des modalités du REEE.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le NAS du bénéficiaire doit être fourni par le parent ayant la garde ou le tuteur légal, et le nom du bénéficiaire doit être inscrit exactement tel qu'il figure sur son document relatif au NAS.</li> <li>Si vous n'êtes pas le parent ayant la garde ou le tuteur légal, vous n'êtes pas obligé de fournir le NAS (il sera fourni par le parent ayant la garde ou le tuteur légal). Vous devez tout de même remplir les autres champs.</li> </ul>		
	<p>Nom de famille du bénéficiaire</p> <input type="text"/>	<p>Prénom du bénéficiaire</p> <input type="text"/>	
	<p>Date de naissance (aaaa/mm/jj)</p> <input type="text"/>	<p>Sexe</p> <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	<p>Numéro d'assurance sociale (NAS)</p> <input type="text"/>
	<p><input type="checkbox"/> Bénéficiaires supplémentaires indiqués dans l'ANNEXE A    <input type="text"/> = Nombre total de bénéficiaires</p>		

La partie concernant le bénéficiaire doit être remplie. Il est important d'entrer exactement les mêmes renseignements sur le bénéficiaire que ceux qui figurent sur sa carte NAS.

**REMARQUE :** Le bénéficiaire doit avoir un NAS valide pour avoir droit aux subventions gouvernementales. Dans les cas où le bénéficiaire n'a pas de NAS, la demande sera soumise à EDSC aux fins d'obtention des subventions une fois que La Première financière du savoir aura reçu le NAS ET provenant que le NAS est reçu dans les 24 mois qui suivent l'adhésion du plan. Autrement, le plan sera résilié et un remboursement du capital et du revenu vous sera débloqué.

**REMARQUE :** Comme La Première financière du savoir offre seulement des plans individuels (c'est-à-dire un bénéficiaire par plan), l'**ANNEXE A** ne s'applique pas. Dans la case « Nombre total de bénéficiaires », indiquez le nombre « 1 » car il n'y a qu'un seul bénéficiaire par numéro de contrat.

**RAPPEL :** Il faut soumettre une demande de subventions gouvernementales par numéro de contrat.

## Section B-4 – Refus de la SCEE supplémentaire et du BEC

<p>Cette section est facultative et il faut l'utiliser <b>SEULEMENT</b> si vous ne voulez <b>PAS</b> demander la SCEE supplémentaire et/ou le BEC.</p>	<p>Cette section permet de ne <b>PAS</b> demander la SCEE supplémentaire et le BEC à l'égard du bénéficiaire. Voici quelques raisons de ne pas demander ces incitatifs à l'épargne-études :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le fournisseur de REEE n'offre pas ces incitatifs à l'épargne-études. Le bénéficiaire n'obtiendra pas la SCEE supplémentaire ni le BEC si le fournisseur de REEE ne les offre pas. Assurez-vous de savoir lesquels sont offerts.</li> <li>2. Il y a plus d'un bénéficiaire dans le REEE et ils ne sont pas tous frères et sœurs; dans ce cas, la SCEE supplémentaire et le BEC ne seront pas versés.</li> <li>3. Une demande pour le BEC a déjà été faite pour ce bénéficiaire dans un autre REEE. Les paiements du BEC ne peuvent être versés que dans un seul REEE à la fois.</li> <li>4. Le responsable ou son conjoint ne consent pas à partager ses renseignements personnels; dans ce cas, la SCEE supplémentaire et le BEC ne peuvent pas être versés.</li> </ol> <p><i>Notez que cette section s'applique à tous les bénéficiaires indiqués sur le présent formulaire, y compris l'ANNEXE A.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Je ne veux <b>PAS</b> demander la SCEE supplémentaire pour le présent REEE.</p> <p><input type="checkbox"/> Je ne veux <b>PAS</b> demander le BEC pour le présent REEE.</p>
--	--

Il est facultatif de remplir la partie supérieure de la deuxième page. Celle-ci doit être remplie **SEULEMENT** si le responsable **NE** veut **PAS** demander la SCEE supplémentaire et/ou le BEC. Les raisons pour lesquelles le responsable peut ne pas vouloir faire la demande de ces subventions sont énumérées dans cette section. Si le parent ayant la garde ou le tuteur légal n'est pas le responsable, il ne doit cocher aucune case dans cette section.

**REMARQUE :** Si le responsable coche l'une ou l'autre des cases, le fournisseur de REEE **NE** pourra **PAS** faire la demande de cette ou ces subventions au nom du souscripteur.

## Section 5 – Déclaration et consentement

<p>Vous devez lire cette section et apposer votre signature pour recevoir les subventions et le bon dans le REEE.</p> <p><i>Les mots écrits au singulier, tels que bénéficiaire, désignent aussi le pluriel selon le contexte.</i></p>	<p>Je comprends que le souscripteur a autorisé le fournisseur de REEE à demander au fiduciaire de présenter une demande de SCEE ou de BEC à l'égard du bénéficiaire.</p> <p>Si j'ai indiqué à la section B-1 que je suis le responsable ou son conjoint :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je confirme que je suis le responsable ou le représentant autorisé du responsable public et je désigne le REEE indiqué dans le présent document pour recevoir en fiducie tout paiement de la SCEE supplémentaire ou du BEC, le cas échéant; et</li> <li>• Je comprends que pour que le paiement de la SCEE supplémentaire et du BEC puisse être fait, l'Agence du revenu du Canada (ARC) devra vérifier mes renseignements personnels, sauf si le bénéficiaire est à la charge d'un ministère, d'un organisme ou d'une institution. L'ARC communiquera mes renseignements personnels à EDSC.</li> </ul> <p>Si j'ai indiqué à la section B-2 que je suis le parent ayant la garde ou le tuteur légal du bénéficiaire, je confirme que je suis cette personne et je consens à l'utilisation et au partage des renseignements personnels sur le bénéficiaire.</p> <p>Je comprends que la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> me donne, à moi (ou à mon représentant autorisé), le droit d'accéder à mes renseignements personnels qui se trouvent en possession du gouvernement et, le cas échéant, à ceux du bénéficiaire, ou le droit de demander qu'on y apporte des corrections.</p> <p>Je confirme avoir lu et compris le présent document, y compris la protection de mes renseignements personnels à la section B-6, et que j'en ai reçu une copie et je consens à ce que mes renseignements personnels et, le cas échéant, ceux du bénéficiaire, soient utilisés et partagés.</p>
<p>Signature _____</p>	<p>Date (aaaa/mm/jj) _____</p>

Tel qu'il est mentionné précédemment dans ce guide, en signant la section Déclaration et consentement, le parent ayant la garde ou le tuteur légal consent à communiquer des informations qui le concernent et reconnaît qu'il veut que le fournisseur de REEE soumette au nom du souscripteur une demande de subventions gouvernementales.

**RAPPEL IMPORTANT :** En signant ce document, le responsable consent à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels et des renseignements personnels du bénéficiaire s'il est également le parent ayant la garde ou le tuteur légal. Dans le cas où le parent ayant la garde ou le tuteur légal est différent, et en soumettant une formulaire Annexe B distinct, il consent à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels du bénéficiaire. Si le responsable ne veut pas que la SCEE supplémentaire et le BEC soient versés dans le REEE, seule la SCEE de base sera alors versée dans le REEE.

**RAPPEL :** La Première financière du savoir n'a plus besoin du formulaire original de subvention gouvernementale. Il peut être envoyé par courrier ou par tout moyen électronique, y compris par courrier électronique et par télécopieur. Il peut être envoyé à :

Courrier : La Première financière du savoir inc.  
2005, ave. Sheppard Est, Bureau 700  
Toronto (Ontario)  
M2J 5B4

Courriel : [Service@HeritageREEE.com](mailto:Service@HeritageREEE.com)

Télécopieur : 416.502.2555

## Section 6 – Protection de vos renseignements personnels

<p>Cette section explique pourquoi vos renseignements sont recueillis et comment ils sont utilisés, partagés et protégés. Elle explique aussi comment vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels.</p>	<p>Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en vertu de la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i>, de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> et de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> pour la gestion des incitatifs à l'épargne-études. Le NAS est recueilli en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> et conformément à la <i>Directive sur le numéro d'assurance sociale</i> du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le NAS du bénéficiaire est utilisé comme identificateur principal, et le NAS du responsable, ou du conjoint est utilisé pour évaluer l'admissibilité à la SCEE supplémentaire et au BEC.</p> <p>Vous n'êtes pas obligé de fournir des renseignements personnels. Cependant, si vous refusez de fournir vos renseignements personnels, EDSC ne pourra pas verser au fiduciaire la SCEE de base ou supplémentaire et le BEC pour le bénéficiaire du REEE.</p> <p>Les renseignements personnels que vous fournissez peuvent être utilisés par, et communiqués entre, les parties qui suivent aux fins de la gestion de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> et de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> : EDSC, l'ARC, les gouvernements provinciaux lorsque les incitatifs provinciaux à l'épargne-études sont gérés par EDSC, le fournisseur de REEE et ses mandataires, le fiduciaire, et entre les fournisseurs de REEE lors du transfert de REEE.</p> <p>Les renseignements peuvent être communiqués à une tierce partie découlant d'un contrat avec EDSC à des fins de sollicitation postale. Les renseignements que vous fournissez pourraient également être utilisés à des fins d'analyse de politique, de recherche, de statistique ou d'évaluation. Les renseignements peuvent également être communiqués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistique. Toutefois, ces utilisations supplémentaires ne donneront jamais lieu à une décision administrative à votre sujet.</p> <p>Lorsque ces renseignements sont sous le contrôle d'EDSC, ils sont traités conformément à la <i>Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social</i>, la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i>, la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> ainsi que toutes autres lois applicables.</p> <p>Vous avez droit à la protection et à la consultation de vos renseignements personnels. Les fichiers de renseignements personnels EDSC PPU 506 et EDSC PPU 390 décrivent les genres de renseignements conservés par EDSC pour la gestion des incitatifs à l'épargne-études par le PCEE. La marche à suivre pour accéder à ces renseignements est décrite dans la publication gouvernementale intitulée Info Source, qui se trouve à <a href="http://Canada.ca/infosource-EDSC">Canada.ca/infosource-EDSC</a>. Info Source peut également être consultée en ligne dans tout Centre Service Canada.</p> <p>Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels par l'institution. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à <a href="http://www.priv.gc.ca/fr">www.priv.gc.ca/fr</a>.</p>
--	---

Cette section explique pourquoi les renseignements sur le responsable et/ou sur le parent ayant la garde ou le tuteur légal sont recueillis et comment ils sont utilisés, communiqués et protégés. Elle explique aussi comment ceux-ci peuvent avoir accès à leurs renseignements personnels.



## Section B-7 – Définitions

<p>Ces définitions ne sont fournies qu'à titre de renseignements et ne constituent pas les définitions acceptées conformément à la législation. En cas de contradiction, les définitions légales prévues dans la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> auront préséance.</p>	<p><b>Bon d'études canadien (BEC) :</b> 500 \$ déposé dans un régime enregistré d'épargne-études pour un bénéficiaire admissible, né après le 31 décembre 2003. Un bénéficiaire admissible peut aussi recevoir un montant supplémentaire de 100 \$ tous les ans, et ce, jusqu'à l'âge de 15 ans, pour un maximum de 2 000 \$. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'admissibilité au BEC sera en partie basée sur le nombre d'enfants admissibles et sur le revenu modifié du particulier responsable, tel qu'énoncé dans la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i>. Pour les années antérieures au 1<sup>er</sup> juillet 2016, un bénéficiaire était admissible au BEC si le particulier responsable recevait le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) pour le bénéficiaire. Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, un bénéficiaire était admissible au BEC s'il est déterminé que le particulier responsable aurait été admissible à recevoir le SPNE pour le bénéficiaire au cours de cette période si le versement de cette prestation avait été maintenu.</p> <p><b>Conjoint :</b> L'<i>époux ou conjoint de fait visé</i> qui habite avec la personne responsable de l'enfant, tel que désigné dans l'article 122.6 de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>, qui n'a pas été séparé du responsable pendant plus de 90 jours en raison d'une rupture dans la relation.</p> <p><b>Fiduciaire :</b> Organisme financier qui investit, administre et distribue les sommes d'argent dans le REEE du bénéficiaire.</p> <p><b>Fournisseur de REEE (aussi appelé promoteur) :</b> Individu ou organisme qui offre des REEE au public et qui ouvrira un REEE pour le souscripteur.</p> <p><b>Parent ayant la garde ou tuteur légal :</b> Individu, ministère, organisme ou établissement qui a la responsabilité de pourvoir aux soins de l'enfant et qui a légalement le droit de prendre des décisions touchant les intérêts de celui-ci.</p> <p><b>Responsable :</b> Individu qui s'occupe principalement des soins de l'enfant et qui est admissible à l'ACE et dont le nom apparaît sur les paiements ainsi que sur le relevé de l'ACE. Pour plus d'informations, contactez le centre d'appel de l'ACE au : 1 800 387-1194.</p> <p><b>Responsable public :</b> Ministère ou autre organisme qui reçoit la prestation payable en vertu de la <i>Loi sur les allocations spéciales pour enfants</i>.</p> <p><b>Revenu modifié :</b> Le revenu modifié du particulier responsable d'un bénéficiaire est déterminé en additionnant le revenu net (ligne 236 de la déclaration de revenus et de prestations) des époux cohabitants ou des conjoints de fait (le cas échéant) et en ajustant le revenu net de cette famille en déduisant tout montant reçu dans le cadre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et en y ajoutant tout montant remboursé dans le cadre de la PUGE et du REEI.</p> <p><b>Souscripteur :</b> Individu ou organisme d'aide à l'enfance qui ouvre un REEE, désigne un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) et peut déposer des sommes d'argent (cotisations) dans le REEE.</p> <p><b>Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un montant de 20 % appliqué à la première tranche de 2 500 \$ des cotisations annuelles versées à un REEE au nom d'un bénéficiaire admissible, jusqu'à la fin de l'année civile où ce dernier atteint ses 17 ans.</li> <li>• La <b>SCEE supplémentaire</b> est un paiement (qui s'ajoute à la SCEE de base) de 10 % ou de 20 % appliqué à la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles versées à un REEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, au nom d'un bénéficiaire admissible, jusqu'à la fin de l'année civile où ce dernier atteint ses 17 ans. Le montant de la SCEE supplémentaire que peut recevoir un enfant dépend du revenu modifié du responsable du bénéficiaire.</li> </ul>
---	--

Cette section renferme les définitions des termes utilisés dans le formulaire de demande.

**REMARQUE :** La troisième page doit être remise au responsable et/ou au parent ayant la garde ou au tuteur légal et ne doit donc pas être retournée à La Première financière du savoir.